

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2020	21h20	20.177	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Daniel Sigg

Titre : Immatriculations de véhicules neufs : où va-t-on ?

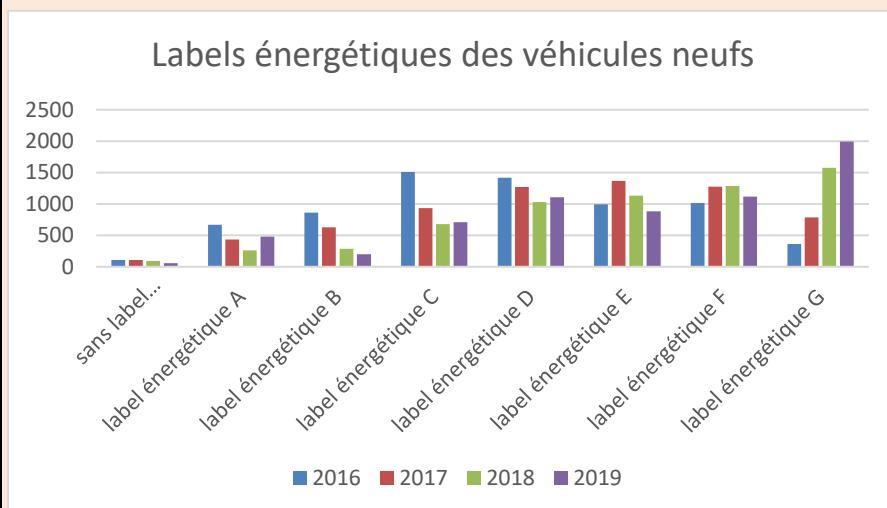
Contenu :

Le mémento statistique 2020 publié par le canton ([https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Documents/Memento\\_2020.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Documents/Memento_2020.pdf)) donne les chiffres suivants à la page 12, sous la rubrique 11, Mobilité et transports :

Labels énergétiques des véhicules neufs

	2016	2017	2018	2019	part 2019	évolution 2016-17	évolution 2017-18	évolution 2018-19
Total	6940	6796	6343	6545		-2%	-7%	3%
sans label énergétique	109	106	93	56	1%	-3%	-12%	-40%
label énergétique A	668	435	260	481	7%	-35%	-40%	85%
label énergétique B	864	627	289	200	3%	-27%	-54%	-31%
label énergétique C	1508	932	679	710	11%	-38%	-27%	5%
label énergétique D	1419	1269	1028	1105	17%	-11%	-19%	7%
label énergétique E	995	1366	1132	884	14%	37%	-17%	-22%
label énergétique F	1014	1274	1287	1116	17%	26%	1%	-13%
label énergétique G	363	787	1575	1993	30%	117%	100%	27%

Ou sous forme de graphique :



Ce graphique et les chiffres nous montrent clairement une augmentation des immatriculations de véhicules de la catégorie label énergétique G depuis quelques années, pour atteindre une part de 30% en 2019 (augmentation de 117% en 2017, 100% en 2018 et 27% en 2019). Si l'on prend la catégorie F, on arrive même à 47% du parc neuchâtelois !

Ces véhicules polluants seront utilisés pendant quinze ans au moins. Le canton a mis en place une politique énergétique très ambitieuse pour 2030. Comment le Conseil d'État veut-il faire pour éviter cette importante augmentation des immatriculations des véhicules neufs polluants ?

On note quand même l'augmentation encourageante de 85% de la catégorie A en 2019, mais cela ne correspond qu'à 7% des nouvelles immatriculations, ce qui est nettement trop faible.

**Développement :**

Aujourd'hui, aucune vraie incitation n'est faite pour l'achat de véhicules neufs à faible consommation. Au niveau fédéral (<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/prescriptions-concernant-les-emissions-de-co2-des-voitures-de-to/voitures-de-tourisme--vt-/faq.html>), il a été décidé que, pendant l'année de référence 2020, seuls 85% des véhicules du parc de voitures de tourisme d'un grand importateur, à savoir ceux avec les émissions de CO<sub>2</sub> les plus basses, seront pris en compte pour le calcul des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> de l'ensemble du parc, ce qui est clairement une politique où l'on encourage les véhicules très polluants.

Il est donc temps de définir une vraie politique incitative dans ce domaine.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :**

Daniel Sigg

<b>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</b>	<b>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</b>	<b>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</b>
Sébastien Frochaux	Daniel Ziegler	Laurent Debrot
Cédric Dupraz	Doris Angst	Jean-Luc Naguel
Christine Ammann Tschopp	Sera Pantillon	